



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 156-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.206

Déposée le : 15.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Eigenmann (Bern, Le Centre) (porte-parole)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -

Abandon de l'envoi du matériel de propagande électorale par le canton

Le canton de Berne est l'un des rares cantons qui envoie encore pour toutes les élections du matériel de propagande des partis en lice dans l'enveloppe électorale officielle. Selon un reportage de la SRF de 2019¹, seuls six cantons le font encore dans une telle ampleur. Un tel déluge de papier en un si court laps de temps, qui se répercute également sur les coûts d'expédition, est discutable sur le plan écologique. À cela s'ajoute l'obligation faite aux communes d'emballer et d'envoyer les volumineuses enveloppes de vote, qui entraîne des frais d'indemnisation élevés pour le canton. Quant aux partis, ils doivent eux aussi faire face à des coûts d'impression importants.

Avec la nouvelle limite de poids par parti, le canton a pris une mesure pour endiguer quelque peu le flot de papier, de sorte qu'il y ait un certain découplage entre le nombre de listes et la quantité de papier utilisée pour la propagande électorale. La présente interpellation doit permettre d'explorer les possibilités de réduire davantage la quantité de papier utilisée lors des élections et des votations.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quels cantons est-il d'usage d'envoyer du matériel de propagande électorale avec les documents officiels pour les élections ?
2. Quels sont les coûts typiquement engendrés par l'envoi du matériel de propagande électorale dans le canton de Berne pour les élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif,

¹ Cf. <https://www.srf.ch/play/tv/tagesschau/video/wahlpropaganda-im-abstimmungscouvert-wer-zahlt?urn=urn:srf:video:0c91f42c-6d86-4152-8edc-d04007c87e52>.

ainsi que pour les élections du Conseil national et du Conseil des États (pour les années 2018, 2019, 2022 et 2023) ?

3. Combien de tonnes de papier sont envoyées dans le canton de Berne lors des élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ainsi que lors des élections du Conseil national et du Conseil des États (documents électoraux et matériel de propagande électorale) ?
4. Quels sont les coûts typiquement engendrés par l'envoi des messages de votation pour les objets cantonaux et nationaux ?
5. Quelle est la quantité de papier typiquement utilisée pour les messages de votation cantonaux et nationaux dans le canton de Berne ?
6. Quelles sont les autres dépenses et la charge de travail supplémentaire du canton et des communes liées à l'envoi du matériel de propagande électorale et des messages de votation sur papier ?
7. Quelles observations peuvent être faites dans les cantons qui ne pratiquent pas l'envoi de matériel de propagande électorale par l'État, en comparaison avec le canton de Berne, pour ce qui a trait :
 - au nombre et au volume des envois non gouvernementaux de matériel de propagande électorale par des acteurs autres que l'État ?
 - au montant des dépenses que les partis, les comités électoraux, etc. consacrent à l'envoi de matériel de propagande électorale ?
 - au taux de participation aux élections ?
8. À quelles différences faudrait-il s'attendre en ce qui concerne la concurrence entre les partis ou les groupes d'électorales et d'électeurs si l'État renonçait à envoyer le matériel de propagande électorale dans le canton de Berne ?

Destinataires

– Grand Conseil